

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 Mars 2015**

(séance n° 11)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le vendredi 13 mars 2015 à 18h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (20 présents à 18h30, 4 personnes représentées, 3 personnes absentes) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoint), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON (conseillers délégués), Josette DEFERT, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Stéphane MACLE, Roland CHAILLON, Isabelle GRANDVAUX,

Excusés et représentés :

Christelle MORBOIS représentée par Catherine CATHENOZ  
Danièle CARDON représentée par Dominique BONNET  
Lionel GUERIN représenté par Jean-François GAILLARD  
Jérémy SAILLARD représenté par Jean-Jacques de VETTOR

Absents : Pascal PINGLIEZ, Jacques GUILLOT, Agnès MILLOUX

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et demande ainsi à Isabelle GRANDVAUX si elle est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Isabelle GRANDVAUX répond que oui.

**1/ Adoption du compte rendu de la séance du 13 février 2015**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur ce compte rendu : sans question de l'assemblée, Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

**2/ Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Maire explique que l'assemblée va examiner les éléments dont elle dispose, qu'il s'agit là d'un débat sans vote, avec prise d'acte par le conseil municipal. Le débat d'orientations budgétaires sera suivi des questions diverses.

Madame Grillot présente le dossier.

Monsieur le Maire précise que jamais dans l'histoire des collectivités locales, elles ont eu tant de mal à équilibrer leurs budgets. Il poursuit en disant que Madame Grillot va présenter la saignée subit par la ville de Poligny et qu'il sera donc nécessaire de trouver des solutions pour l'année 2015 et les années à venir. Il n'est pas juste de punir les collectivités locales alors que c'est l'Etat qui n'a pas su se gérer et qui reporte l'effort aujourd'hui sur les collectivités.

Monsieur Chaillon entend bien cette remarque mais fait remarquer que l'on ne saura jamais ce qu'il en aurait été si les hommes politiques au pouvoir avant l'actuel gouvernement, car il se souvient des discours politiques de campagne présidentielle et pense que la solution proposée par la droite aurait été pire encore.

Monsieur le Maire répond qu'il faut arrêter de dire des bêtises, qu'il faut se référer aux faits qui sont la saignée de la ville de Poligny.

Monsieur Chaillon répond que le Maire a déjà tenu ce discours et qu'à chaque fois, les dotations de compensation ont atténué cela.

Madame Grillot commente l'analyse financière et fiscale de Poligny.

Monsieur le Maire explique que dans tous ces chiffres, il faut retenir que l'on se rapproche de la moyenne des autres collectivités au niveau des charges de personnels et que pour les autres dépenses, nous sommes dans la moyenne nationale.

Madame Grillot présente les éléments de fiscalité par rapport à la strate de population.

Monsieur le Maire note que le taux d'imposition sur le foncier bâti à Poligny est plutôt bien situé mais le taux de taxe d'habitation est un peu au dessous de la moyenne de la strate.

Madame Grillot commente l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que cette évolution est surtout liée aux transferts de compétence vers la communauté de communes.

Madame Grillot commente les évolutions de personnels.

Monsieur Chaillon note que cela est assez artificiel car les transferts de compétence induisent des baisses de charges mais aussi des baisses de recettes.

Monsieur le Maire acquiesce et note que concernant le périscolaire, la ville a un petit avantage car la communauté de communes prend 60 % du coût du service à sa charge, ce qui n'est pas le cas pour le RAM dont le transfert est entièrement financé par la ville.

Monsieur Chaillon demande combien la ville va verser à la communauté de communes pour le transfert du périscolaire ?

Monsieur le Maire répond que la ville va verser 64 000 € à la communauté de communes et ne percevra plus les aides de la CAF. Auparavant, les villages ne participaient pas au financement du service périscolaire et c'est un véritable effort réalisé par la communauté de communes que de participer à hauteur de 60 % au financement de ce service. La communauté de communes a parallèlement produit des richesses avec la fiscalité des entreprises et en récupérant une partie de la fiscalité du département. Toutefois, la communauté de communes va devoir faire attention car elle grossit et devra aussi se poser des questions comme nous le faisons actuellement. La ville de Poligny tout comme la communauté de communes sont gérées sérieusement.

Madame Grillot commente les possibles évolutions de la fiscalité.

Monsieur le Maire souligne qu'il est évident que la réflexion des élus doit englober tout le territoire.

Madame Grillot répond que la communauté de communes envisage une hausse de fiscalité de 3 %.

Monsieur le Maire précise que la ville n'ira pas jusque là mais étudie la manière de compenser les pertes de dotations de l'Etat.

Madame Grillot rappelle que la ville n'a pas encore eu de notification de ses dotations mais qu'il est certain qu'elles diminueront lourdement.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de diminuer l'investissement mais la ville ne sera qu'une collectivité de fonctionnement ou bien qu'il est possible d'augmenter les impôts tout en sachant que les polinois ne peuvent pas trop se le permettre.

Monsieur Chaillon rétorque que certains polinois ne seraient pas gênés par une hausse des impôts.

Monsieur le Maire répond qu'il ne stigmatise pas mais qu'il va falloir réduire la voilure et chercher des économies à réaliser sur la section de fonctionnement. Il y a des niches à différents endroits.

Monsieur Chaillon dit se souvenir d'un premier Ministre disant que son pays était en faillite.

Madame Grillot commente l'évolution de l'investissement puis de la dette, elle explique qu'en matière de dette par habitant, on rejoint la moyenne nationale.

Monsieur Chaillon dit qu'une diminution de dette de - 25 % impressionne, certes, mais la dette était extrêmement élevée.

Madame Grillot commente les restes à réaliser puis les budgets annexes et l'investissement 2015 envisagé.

Monsieur le Maire explique que la liste des investissements n'est pas exhaustive, qu'il s'agit là d'idées et qu'il faudra faire des choix sans pour autant oublier que certains dossiers sont déjà lancés.

Monsieur Chaillon demande si le programme de voirie est déjà établi pour 2015 ?

Monsieur le Maire répond que non et que si les élus ont des idées ou des suggestions, il fallait le dire.

Monsieur Chaillon demande sur quoi on s'oriente en vidéo protection ?

Monsieur le Maire répond qu'il pourrait y avoir des caméras en zone industrielle mais qu'il serait judicieux de faire participer les entreprises.

Monsieur Gaillard dit que la communauté de communes a inscrit une somme en fonds de concours.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura peut être besoin d'installer des caméras vers la piscine, la place des Déportés (mais il y a le souci de savoir où l'on installe l'unité centrale).

Monsieur Chaillon dit que l'on pourrait installer un système sur le parking Weber mais cela ne vaut pas approbation du système : des caméras fictives feraient tout aussi bien l'affaire.

Monsieur le Maire répond que la vidéo protection aide à la résolution de certaines affaires notamment en matière de dégradations, plusieurs coupables ont été identifiés.

Madame Grillot poursuit.

Monsieur le Maire explique qu'en plus du coût du transfert du périscolaire et du RAM à la communauté de communes, il va falloir ajouter le coût de l'instruction des permis de construire qui était jusqu'à présent assuré gratuitement par l'Etat.

Monsieur Gaillard précise que l'Etat supprime 10 postes relatifs à l'instruction des permis de construire et diminue de ce fait sa masse salariale.

Monsieur Chaillon dit que l'on ne peut pas vouloir diminuer le nombre de fonctionnaires de l'Etat et regretter les conséquences qui en découlent.

Madame Grillot commente les subventions aux associations.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura sans doute une diminution du montant des subventions attribuées aux associations.

Madame Grillot rappelle que la ville finance également les coûts en énergie pour les locaux associatifs et la mise à disposition de personnels municipaux pour les manifestations.

Monsieur le Maire précise que cela dit, les associations sont importantes à Poligny et qu'il n'est pas envisagé de diminuer les subventions dans les mêmes proportions que les dotations de l'Etat.

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'une partie de l'énergie, notamment à la maison des jeunes, est prise en charge par la CAF.

Mademoiselle Lambert répond que c'est peu significatif d'autant plus que les règles de la CAF vont changer cette année.

Monsieur le Maire répète que l'objectif est de ne pas casser le dynamisme associatif à Poligny sans pour autant oublier les dépenses nouvelles et les baisses de dotation de l'Etat. Il conclut en soulignant qu'il ne fallait pas non plus abuser de la facilité offerte par la hausse des impôts et qu'il fallait trouver des économies, rationaliser certains services, renégocier certains contrats. Par exemple, le chauffage des salles de sport sera baissé pendant les vacances scolaires.

Monsieur Chaillon demande pourquoi cela n'est pas encore fait ?

Monsieur le Maire répond que l'on ne dispose pas de système de régulation sur les deux grandes salles de sport.

Monsieur De Vettor précise que l'on pourrait aussi installer des interrupteurs à cartes, ce qui permettrait à l'utilisateur de la salle de reprendre sa carte en partant et cela éteindrait automatiquement la lumière.

Monsieur le Maire répète qu'il est conscient qu'il y a de petites économies à faire partout et qu'il va s'en occuper. Toutes énergies confondues, cela coûte 400 000 € à la ville.

Monsieur Chaillon trouve regrettable que l'on ne connaisse pas les dotations de l'Etat avant de voir le DOB et le Budget.

Madame Grillot et Monsieur le Maire répondent que les dotations n'étaient pas en ligne ce matin même et qu'il n'y a pas non plus le calendrier de notification comme cela se passait les autres années.

Monsieur le Maire termine en disant que 2014 a été une petite année en matière de vente de bois mais que 2015 devrait être meilleure.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **\* barrière à la Croix de Pierre**

Monsieur Chaillon demande pourquoi une barrière a été installée autour du tilleul de la Croix de Pierre ?

Monsieur Koëgler répond qu'il s'agit d'une raison de sécurité.

Monsieur Chaillon demande si l'arbre va être abattu ?

Monsieur Koëgler répond que non, qu'il est classé.

#### **\* M. Taubaty**

Monsieur Coron fait savoir qu'après avis du Maire de Tourmont, Monsieur Taubaty refuse de prendre en charge les animaux errants comme cela a été proposé par délibération du 13/02/2015.

**L'assemblée prend acte de la réalisation du débat d'orientations budgétaires.**

La séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance,

Isabelle GRANDVAUX



Le Maire,

Dominique BONNET

